ACCORD ET AUTORISATION POUR L'UTILISATION DES OEUVRES ET DE L'IMAGE ET/OU DE LA VOIX D'UNE <u>PERSONNE MINEURE</u> DANS LE CADRE DU CONCOURS « LES TROPHÉES NSI »

Cette autorisation est <u>obligatoire</u> pour soumettre un projet. Ce document est à compléter et à signer par les parents ou le représentant légal, pour chaque membre de l'équipe <u>MINEUR</u>. L'élève doit également signer le présent document. L'autorisation est à joindre au dossier de candidature <u>avant</u> le 27 mars 2026 à 20h (heure de Paris). En cas de refus de cession des droits, il est nécessaire de joindre une autorisation complétée et signée (pages 1 et 3), mais de ne pas cocher les cases en page 2 (voire rayer cette page).

Les vidéos produites et les projets réalisés par les lauréats territoriaux et nationaux, dans le cadre des Trophées NSI, seront présentés publiquement sur le site officiel du concours : https://trophees-nsi.fr/. Ces projets constitueront également des ressources mobilisables par les partenaires et le corps enseignant pour valoriser la spécialité NSI pour les rentrées suivantes.

Le présent contrat a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles les parents ou le représentant légal de l'élève mineur autorisent l'association Talents du numérique et ses partenaires¹ à utiliser les œuvres réalisées dans le cadre du concours « les Trophées NSI », ainsi que le droit d'utiliser l'image et/ou la voix de ce même élève mineur résultant de sa participation à cette action.

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7).

Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Je soussigne(e) (parent ou representant iegai)				
Prénom :				
Ville :				
agissant en qualité de titulaire de l'autorité parentale de l'élève mineur				
Prénom :				

¹ le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, l'Opco Atlas, l'association des enseignantes et enseignants d'informatique de France (AEIF), l'association Femmes@numérique, la Société informatique de France (SIF), le Club informatique des grandes entreprises françaises (CIGREF), le syndicat professionnel NUMEUM, l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria), la Fondation Inria, le centre national de la recherche scientifique (CNRS), la Conférence des grandes écoles (CGE), France Universités, la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) et l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) et tout autre partenaire qui pourrait rejoindre l'action.

Merci de cocher les cases :

reconnais être entièrement investi(e) de mes droits personnels et être en droit d'engager juridiquement l'élève mineur. Je reconnais expressément que l'élève mineur
n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom.
autorise Talents du numérique et ses partenaires précités à reproduire et publier ou exposer tout film, ou photographie, ou enregistrement sonore de ma voix, dans le cadre du concours « Les Trophées NSI », ou pour toute autre action de promotion du numérique et des sciences informatiques qui utilise ma voix et/ou mon image.

La présente autorisation s'applique pour les supports écrits, électroniques et audiovisuels, intégralement ou par extraits, et notamment selon les modes d'exploitation suivants :

- Documents de communication (brochures, affiches, bannières...);
- Sur internet : site internet, réseaux sociaux, plateforme d'hébergement de vidéos (peertube ou youtube).
- Édition numérique (CD-Rom, DVD, Blu-Ray, clé USB) ;
- Projections collectives ou expositions publiques (à vocation éducative);
- par l'intermédiaire de tout média (presse écrite, radio, télévision, internet) ;
- et plus généralement sur tout support de communication, permettant de valoriser les actions en faveur de la promotion du numérique et des sciences informatiques.

Talents du numérique et ses partenaires s'engagent, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de l'image et/ou de la voix de l'élève mineur ainsi que des commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation de ce dernier;

Le concours « Les Trophées NSI » s'inscrivant dans la culture de l'ouverture, du partage et de la collaboration, les projets seront placés sous licence libre afin de pouvoir continuer à être améliorés et constituer une source d'inspiration pour les autres élèves. Le code du projet sera placé sous licence libre GPL v3+ (comme Linux) et le texte sous licence Creative Commons CC By-Sa (comme Wikipédia).

autorise Talents du numérique et ses partenaires précités l'utilisation ou la diffusion des
œuvres réalisées de l'élève mineur dans le cadre du concours « Les Trophées NSI » ou pour
toute autre action de promotion du numérique et des sciences informatiques qui utilise ses
travaux. Le droit d'exploitation de l'œuvre comprend le droit de reproduction, par tous
procédés techniques connus ou inconnus à ce jour et sur tous formats, les œuvres
réalisées dans le cadre du concours,, ainsi que le droit de procéder à tout acte de
reproduction aux fins de circulation de l'œuvre.

-	nner lieu à aucune rémunération ou contr on expresse est définitive et exclut toute de	repartie sous quelque forme que ce soit. Cet emande de rémunération ultérieure.	tte
	naissance des informations ci-dessus et don n de son image et/ou de sa voix.	ne	
		naissance des informations ci-dessus et don usion des œuvres réalisées dans le cadre	
durée de	cinq ans (5 ans) pour Talents du num qui pourrait rejoindre le concours « Les	xploitation sur le territoire français, et pour un érique, les partenaires précités et tout aut Trophées NSI », à compter de la signature d	tre
Fait à : _		Le:/	
précédée	e des parents ou du représentant légal e de la mention prouvé - bon pour accord"	Signature de l'élève mineur précédée de la mention "lu et approuvé - bon pour accord"	

Dans le contexte défini, l'exploitation de l'image et/ou de la voix, ainsi que les œuvres réalisées ne

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter l'organisation par courriel à : <u>info@trophees-nsi.fr</u>.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07.